



## Loyer professionnel

-----  
Par Visiteur

Voilà 2 ans que mon loyer pro augmente de façon étonnante, l'agence m'indique cette année une augmentation de plus de 10% car l'indice de construction est passée de 1443 à 1594 Pour les particulier le mode de calcul est différent depuis quelques années qu' en est il des baux professionnels dorénavant ? puis je faire quelque chose pour m'opposer à cette augmentation exponentielle ?

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

L'agence immobilière a malheureusement raison et c'est bien l'indice sur le cout de la construction qui s'applique.

Problématique naturel du Droit: On ne protège que le consommateur et jamais le professionnel. L'indice est librement choisi dans le cadre d'un bail professionnel.

Si vous souhaitez sortir de ce système, vous pouvez négocier le passage à l'indice de référence des loyers lors du renouvellement de votre bail mais le propriétaire n'a aucun obligation.

Bien cordialement.

-----  
Par Visiteur

Merci, dommage !

-----  
Par Visiteur

C'est moi qui vous remercie!

J'aurai préféré vous donner une bonne nouvelle.

A bientôt.